



Commune de
LAMBRES-LEZ-AIRE

Téléphone : 03 21 39 06 51
mairie-secretariat@lambreslezaire.fr

CANTINE SCOLAIRE

RÈGLEMENT

Le restaurant scolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant les périodes scolaires.

Le prix du repas pour l'année scolaire 2022/2023 est fixé en fonction du quotient familial :

- Tarif à 1 euro si le quotient familial est inférieur à 1099 €.
- Tarif à 3,30 euros si le quotient familial est compris entre 1 100 et 2 600 €.
- Tarif à 4 euros si le quotient familial est supérieur à 2 600 €.

Fournir l'attestation CAF de moins de 3 mois 2 fois par an (**avant le 12 août et avant le 13 janvier 2023**).

Si l'attestation n'est pas fournie, le tarif maximum sera appliqué.

Rentrée de septembre 2022 : Les inscriptions se font uniquement sur le site « Gestion-cantine » à l'aide des identifiants. Pour les nouvelles inscriptions, veuillez prendre contact avec la mairie.

En cas de soucis de réservations, vous pouvez nous contacter.

FONCTIONNEMENT : les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) avant le jeudi 9h pour la semaine suivante.

L'inscription la veille ou le jour même n'est réservée qu'aux urgences ou qu'aux situations non prévisibles seulement en mairie.

Si l'enfant est malade, il est possible d'annuler son repas mais le premier repas est perdu ; ne pas oublier de communiquer la date de retour de l'enfant à la cantine afin de prévoir son repas.

Prévenir la mairie en cas de grève des professeurs la veille avant 10 heures sinon le repas est perdu.

L'encadrement est assuré par le personnel communal qui a la responsabilité des enfants et veille à ce qu'ils mangent dans de bonnes conditions et partagent une expérience de vie en collectivité.

Il est donc impératif que les enfants respectent un certain nombre de préceptes :

- *se comporter correctement à table et manger selon les règles minimales de savoir-vivre,*
- *ne pas perturber le repas des autres par du chahut ou de l'agressivité,*
- *faciliter le déroulement du service, en évitant de se lever de table,*
- *d'une manière générale, obéir aux consignes du personnel d'encadrement, dans le respect et la politesse.*

En cas d'urgence le midi, vous pouvez contacter la responsable de cantine au 07 57 48 78 61

Le Maire
Denis PRÉVOST